

Règlement des 24H VTT LOISIBIKE

Article 1 / date, lieu et durée :

L'épreuve aura lieu les 9 et 10 novembre 2024 dans la savane de St-LEU, le « village » sera situé au niveau des kiosques. La durée de l'épreuve sera de 24H en continu. Le départ sera donné à 14h le samedi 9 pour une arrivée à 14h le dimanche 10. La course sera arrêtée après 24H, les équipes termineront leur tour entamé qui sera comptabilisé, l'ordre d'arrivée faisant foi.

- Epreuve **SOLO** : à partir de 18 ans
- Epreuve en **EQUIPE** : à partir de 14 ans

L'organisation se réserve le droit de différer l'horaire du départ en fonction de conditions particulières et/ou d'avancer éventuellement l'heure d'arrivée.

Le protocole et la remise des trophées auront lieu le dimanche 10 novembre à partir de 15H00.

Article 2 / composition des équipes :

Seuls les coureurs âgés de plus de 14 ans sont autorisés à courir.

Chaque équipe a un capitaine désigné qui sera le référent auprès de l'organisation.

Article 3 / matériel et équipement :

Seuls des VTT peuvent être utilisés, de même que les tandems. Les VTT à assistance électrique seront aussi acceptés.

Les VTTAE devront être conformes à la réglementation (débridage interdit). Une attestation devra impérativement être remplie pour tout vélo à assistance électrique, sans laquelle le concurrent sera disqualifié et ne pourra prendre le départ. Des contrôles seront effectués pendant la course.

Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement du matériel de même qu'il doit répondre aux exigences de sécurité.

Tout coureur en course doit avoir un casque homologué et bien attaché.

L'éclairage Avant (blanc) et Arrière (rouge) sont bien entendu obligatoire dès que les conditions de luminosité l'exigeront (18H30 à 5H30)

Article 4 / respect environnement :

L'épreuve se déroule sur un site naturel protégé. Par conséquent nous vous demandons de respecter scrupuleusement cet environnement. Tout coureur pris en train de se délester d'emballage énergétique entrainera la disqualification de toute son équipe. De même, des sanitaires sont mis à disposition sur le site, merci de les utiliser et de les garder propres. Les feux sont interdits.

Des sacs poubelles seront remis à chaque équipe, déchets ménagers à dissocier des déchets recyclables. A l'issue du week-end, les équipes devront emporter l'ensemble de leurs déchets et laisser l'endroit dans le même état qu'à leur arrivée.

La manifestation se déroule dans un espace naturel sensible, la savane St Leu, particulièrement exposé au risque d'incendie. Pour cette raison aucun feu, barbecue, trépied, groupe électrogène ne pourra être utilisé.

De nombreuses plantations arborent l'espace environnant et devront être scrupuleusement respectées.

Article 5 / certificat médical :

Chaque coureur doit prouver qu'il ne présente aucune contre-indication à la pratique du VTT en compétition.

Article 6 / assurance :

Tout coureur non licencié devra vérifier s'il possède bien une Assurance Individuelle Accident.

Article 7 / hébergement :

Il sera possible de bivouaquer dans l'enceinte « village ». Les véhicules seront à garer sur l'un des parkings extérieurs à la manifestation. Le camp sera accessible dès le vendredi 08 novembre à partir de 16H00.

L'ensemble des véhicules devra être évacué de l'espace « village » avant 12H00 le samedi 09 novembre. Seuls pourront demeurer dans cet espace, les vans et véhicules équipés de tente de toit, à l'exclusion de tous autres véhicules.

Un espace dédié sera affecté par l'organisation pour chacune des équipes, en fonction du nombre de participants.

En cas de non-respect, l'équipe concernée sera disqualifiée et ne pourra pas prendre le départ.

Douches, lave-mains et WC seront disponibles sur le site.

La sortie et le départ du « village » ne pourront démarrer qu'à partir de 16H00 le dimanche 10 novembre.

Article 8 / prestations :

L'organisation prend en charge le bon déroulement de l'épreuve et fourni :

- une plaque de cadre par coureur
- témoin électronique de chronométrage
- repas chaud pour le soir
- petit déjeuner dimanche matin
- un tee shirt partenaire à chaque coureur
- un classement scratch et par catégorie
- des récompenses dans chaque catégorie
- une assistance médicale et technique pendant toute la durée de la course
- des animations diverses sur le village (concert, démonstration, course draisienne...etc)

La bonne humeur, l'énergie et le courage nécessaire pour faire cette épreuve restent à la charge des coureurs !

Article 9 / inscriptions :

La date limite des inscriptions par équipe est fixée au 31 octobre.

Les inscriptions et le règlement se font en ligne sur webservices.re

Le nombre d'inscriptions sera limité à 400 participants.

Le montant de l'inscription s'élève à 60€ par coureur pour l'ensemble du week-end.

L'inscription à la course enfant (draisienne) s'élève à 5€ par enfant.

Article 10 / l'épreuve :

Le départ du premier coureur de chaque équipe et de chaque concurrent solitaire devra s'effectuer obligatoirement déguiser, sur le thème retenu pour cette seconde édition « SOIREE DISCO ».

Le meilleur déguisement sera récompensé.

Le classement se fera sur le plus grand nombre de tour effectués.

Le parcours fera environ 7 km et sera balisé à l'aide de flèches et rubalise.

L'utilisation d'un système d'éclairage avant et arrière est obligatoire du soir 19h à 6h du matin. Le nombre de tour par relais est libre, il est obligatoire de réaliser l'intégralité du parcours avec son VTT, même en poussant ou en portant. En cas de casse, seul l'assistance entre coureurs est tolérée, l'assistance extérieure ne peut se faire que dans les stands.

Le passage du relais s'effectue uniquement dans la zone prévue à cet effet. La puce électronique servira de témoin pour les passages de relais.

Chaque concurrent a l'obligation de porter secours à tout autre coureur en difficulté ou blessé et de prévenir l'organisation.

Des contrôles inopinés seront réalisés pendant la course par des commissaires. Tout contrevenant à ce règlement (coupe de parcours, assistance extérieure, comportement antisportif ou dangereux vis-à-vis de ses adversaires...) entraînera automatiquement la mise hors course de toute l'équipe.

Les réclamations éventuelles seront à déposer auprès des commissaires par le capitaine de l'équipe.

Article 11 / catégories :

Ci-dessous le tableau exhaustif des catégories pour cette épreuve :

Désignation catégorie	Genre	type de vélo	Nb coureurs	N° COURSE
Solitaire	Homme	Musculaire	1	1
		Electrique	1	2
	Femme	Musculaire	1	3
		Electrique	1	4
Equipe COMPETITION	Homme	Musculaire uniquement	4 à 6	5
	Femme	Musculaire uniquement	4 à 6	6
	Mixte	Musculaire uniquement	4 à 6	7
Equipe VTTAE	Homme	à partir de 1 vélo à assistance électrique dans l'équipe	4 à 6	8
	Femme		4 à 6	9
	Mixte		4 à 6	10
Challenge Entreprise Competition	Mixte (Homme, Femme ou Mixte)	Musculaire uniquement	4 à 10	11
Challenge Entreprise Loisir	Mixte (Homme, Femme ou Mixte)	Muscu ou elec, à partir de 1 VTTAE	4 à 10	12
Course draisienne	Enfants 2 à 5 ans			13

Article 12 / acceptation :

Le présent règlement est considéré comme implicitement lu et accepté par chaque participant prenant part à l'épreuve.